Me Brouet Procureur des

administrateurs du College Royal de

Chirurgie de Paris

Declare a Me Cornu Procureur

de la Cause en son nom

Que demain Jeudy Plaideront

nos Seigneurs de Requestes du Palais

et poursuivra l'audience de la

Cause d'entre les parties a l'effet

de faire retenir la Cause a ce que

led. Me Cornu n'en ignore

dont acte

Le vingt deux janvier gbre quatrevingt trois

Sa a Me Cornu

[signature]

Cornu

Brouet

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

11

PARIS